



Delit de fuite et default de permis

Par **juan78300**, le **10/09/2011** à **19:11**

Bonjour,

Mon ami a conduit sans permis et a commis un délit de fuite. Il s'est dénoncé de lui même, il travaille et n'a pas de casier, pas même une garde à vue.

Que risque-t'il ?

Merci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **10/09/2011** à **19:35**

Bonjour,

Les réponses sont dans les dossiers (post-it) de ce présent forum de droit routier. Plusieurs dossiers le concernent don celui de la conduite sans permis celui relatif au délit de fuite. Je vous invite vivement à les lire puis à venir nous poser vos questions complémentaires et nous nous ferons un devoir d'y répondre.